



Cdd temps plein en lissage

Par **julielite**, le **22/06/2012** à **10:11**

Bonjour,

Après de nombreuses recherches je n'arrive pas à trouver une réponse à la question que je me pose qui est : a-t-on le droit de faire un CDD temps plein en lissage ? Que le CDD soit d'une semaine, de quelque semaines ou de quelque mois? (si vous avez des références juridiques...)

Si c'est possible est-ce que cela doit être inscrit au contrat de travail et sous quelle forme?

Merci par avance de vos réponses...

Julie

Par **pat76**, le **22/06/2012** à **19:08**

Bonjour

Quelle est la durée du CDD, les horaires indiqués dans le contrat de travail, et le motif du CDD?

De quelle convention collective dépendez-vous?